

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DASES 21 Subvention et avenant n° 2 à convention avec l'INSERM - DR Paris 6 - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Mathias PESSIGLIONE, lauréat 2010.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 15-16 novembre 2010 (2010 DASES 45), notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM - Délégation Régionale Paris 6), une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail intitulé : "Bases cérébrales, psychologiques et computationnelles de la motivation" ;

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 99.250 euros à l'INSERM - Délégation Régionale Paris 6 - au titre de l'année 2010 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 9 décembre 2010, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 17-18 octobre 2011 (DASES 35) ainsi que le 1er avenant annuel signé le 25 novembre 2011 ayant permis à l'INSERM (DR Paris 7) de recevoir la subvention conventionnelle 2011 de 70.000 euros ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de soumettre à l'INSERM - DR Paris 6, l'avenant conventionnel annuel (N° 2) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2012 en vue de conforter la poursuite de la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2012 à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM - Délégation Régionale Paris 6), sis 127 avenue Ledru Rollin (11e) n° SIRET 180 036 048 02318 (Tiers : X04391), afin de permettre à l'équipe de Mathias PESSIGLIONE, CR1 Inserm), de poursuivre la réalisation du projet intitulé : "Bases cérébrales, psychologiques et computationnelles de la motivation", au Centre de Recherche de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière implanté à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière - Pavillon Claude Bernard (ICM, CNRS - INSERM – Université Pierre et Marie Curie : UPMC), 47 boulevard de l'Hôpital (13e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention du 9 décembre 2010 avec l'INSERM - Délégation Régionale Paris 6.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.